

Compte Rendu du Séminaire sur les Violences dans le Sport

Date : 21/06/2025	
Heure de début : 10h30	Heure de fin : 12h30

Présents :

Clément Bonhomme – Ligue Hauts-de-France FFME	Caroline Larzul – Bou'd'brousse
Aglaé – Ligue Hauts-de-France FFME	Léo-Paul Larzul – Bou'd'brousse
Julien Donnay – FFME	Paloma Nécol – Bou'd'brousse
Perrine Béal – 7A Bapaume	Julie Chevalier – Bou'd'brousse
Cyril Plé – Club Escalade du Beauvaisis	Véronique Chevalier – Bou'd'brousse
Aurélia Dekeersmacker – Littoral Escalade	Olivier Defrain – Acces Escalade
Annabelle Bourdeaud'huy – SAC A POF	Elliott Defrain – SAC A POF
Pierre Bonin – 7A Bapaume	Eric Cattan – VUC Escalade-Montagne
Isabelle Bonin – 7A Bapaume	Agnès Cattan – VUC Escalade-Montagne
Damien Piau – 7A Bapaume	Pascale Lanfranchi – Club Escalade du Beauvaisis

Ordres du jour

1. Introduction de Perrine Béal	2
2. Les violences dans le sports	2
3. Le dirigeant de club.....	2
4. Données et chiffres clés (30/09/2024)	3
5. Introduction aux différents types de violences.....	3
6. Notion de consentement	3
7. Prévention des violences	3
8. Procédures à suivre en cas de violence	4
9. Partenariat FFME x Colosse aux pieds d'argile	4
10. Responsabilités et honorabilité	4
Conclusion.....	5

1. Introduction de Perrine Béal

- Présentation de son parcours : engagement en club, à la ligue et en tant que CPE.
- Mise en contexte : forte **prise de conscience médiatique en 2019** sur les violences dans le sport de haut niveau.

L'objectif du séminaire est de venir en complément du travail avec les **initiateurs et encadrants bénévoles (SAE)**. Il faut désormais sensibiliser les **dirigeants pour que les initiateurs formés aient un relai au sein des clubs**.

2. Les violences dans le sport

Il est crucial de comprendre et de définir clairement ce que constituent les violences dans le sport pour mieux les prévenir et les combattre.

Perrine Béal a débuté par la définition de La violence qui est définie par l'**Organisation mondiale de la santé (OMS)** comme étant « *l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou a une forte probabilité d'entraîner des blessures, la mort, des dommages psychologiques, un mauvais développement...* »

Chacun à sa définition et ses sensibilités

3. Le dirigeant de club

Responsabilité des initiateurs et des dirigeants :

- 93% des associations sont dirigées par des bénévoles.
- 20% des dirigeants bénévoles ont déjà été confrontés à des responsabilités juridiques.
- Les dirigeants souhaitent un meilleur accompagnement concernant leurs responsabilités

Les dirigeants et les éducateurs ont une responsabilité majeure dans la prévention des violences. Ils doivent être formés et sensibilisés pour éviter tout comportement inapproprié.

Avant la rentrée : Il est essentiel de discuter de la thématique des violences pour être en confiance, savoir quoi faire.

- Connaître les dispositifs d'appui : **Colosse aux pieds d'argile**, convention entre les ministères de la Justice et du Sport pour la prévention des violences dans le sport.

Constats et blocages exprimés par des participants :

- Difficulté de certains clubs liée à une **méconnaissance de la posture de la FFME**.
- Demande d'**accompagnement** exprimée.

- Besoin d'échanges concrets sur les cas vécus.

Une formation FFME existait à destination des dirigeants → **a été remplacé par un nouvel outil**

Recensement et contrôle : Le recensement des cas de violence via des plateformes comme Signal-sports et le contrôle de l'honorabilité des dirigeants sont des mesures essentielles pour assurer la sécurité des pratiquants.

4. Données et chiffres clés (30/09/2024)

Voici quelques chiffres à retrouver parmi l'infographie complète de la présentation :

- 66 % des signalements concernent des violences sexuelles
- 73 % des victimes sont des femmes
- 71 % des victimes étaient mineures
- 288 mis en cause sur 396 étaient **éducateurs sportifs**
- 49 fédérations concernées

Julien Donnay, juriste à la FFME, a poursuivi le séminaire en abordant les aspects juridiques et les procédures à suivre en cas de violence.

5. Introduction aux différents types de violences

Julien Donnay a introduit le séminaire en détaillant les trois principaux types de violences rencontrées dans le milieu sportif :

- **Violence physique** : Actes causant des blessures corporelles ou de la douleur, allant des coups aux brûlures.
- **Violence psychologique** : Actions ou paroles visant à dévaloriser, humilier ou isoler une personne.
- **Violence sexuelle** : Tout acte de nature sexuelle imposé sans consentement, incluant le viol et le harcèlement sexuel.

6. Notion de consentement

Julien Donnay a abordé la notion de consentement, soulignant que pour les mineurs de moins de 15 ans, le consentement ne peut être considéré. Il a également mentionné la "clause Roméo et Juliette" qui protège les relations entre adolescents avec moins de cinq ans d'écart d'âge.

7. Prévention des violences

Julien Donnay a insisté sur l'importance de bien agir et de verbaliser les signes avant-coureurs. Il a également souligné la nécessité de ne pas confronter le mis en cause et la victime, et de

recueillir les récits de manière appropriée. Il a souligné plusieurs points clés pour prévenir les violences :

- **Contexte** : Être attentif au contexte qui peut favoriser les violences.
- **Processus** : Désignation d'un référent VSS (Violences Sexistes et Sexuels) au sein des clubs, réunions d'information, et affichage du "Réglo'sport".
- **Recueil de récit** : Recueillir l'intégralité du récit de la victime et adopter une attitude soutenante.
- **Bons réflexes** : Informer les victimes de leurs droits et des contacts utiles pour signaler des cas de violence.

8. Procédures à suivre en cas de violence

Julien Donnay a présenté les ressources disponibles, telles que les sites de signalement et les formations proposées par la FFME et ses partenaires. Il a également insisté sur l'importance de l'accompagnement des victimes et des éducateurs accusés et a détaillé les différentes procédures à suivre en cas de violence :

- **Procédure interne au club** : Signaler les infractions aux autorités compétentes et protéger les pratiquants et le club.
- **Procédure disciplinaire interne** : Mise à pied conservatoire, enquête interne, et respect des droits de la défense.
- **Procédure pénale** : Établir les faits, condamner l'agresseur, et indemniser la victime.
- **Procédure administrative** : Signaler les cas au SDJES et ouvrir une enquête administrative pour s'assurer de la sécurité des pratiquants.

9. Partenariat FFME x Colosse aux pieds d'argile

Julien Donnay a présenté le partenariat entre la FFME et l'association Colosse aux pieds d'argile, visant à :

- Accompagner les victimes de violences et de bizutage.
- Sensibiliser les publics aux comportements inappropriés.
- Former des référents au sein des ligues.
- Contribuer à une réflexion inter-organisationnelle sur la lutte contre les violences dans le sport.

10. Responsabilités et honorabilité

Julien Donnay a abordé la question de l'honorabilité des éducateurs sportifs, soulignant l'importance du contrôle d'honorabilité pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Il a mentionné la loi du 8 mars 2024, qui impose aux dirigeants de clubs sportifs de signaler les comportements à risque aux services de l'État.

Conclusion

Le séminaire a permis de sensibiliser les participants sur les violences dans le sport, en mettant l'accent sur la prévention, la détection des signes avant-coureurs, et les procédures à suivre en cas de signalement. Les intervenants ont souligné l'importance de la responsabilité des dirigeants et des éducateurs, ainsi que la nécessité de bien définir les parties prenantes et les procédures à suivre pour assurer la sécurité et le bien-être des pratiquants.

Les participants ont également été informés sur les ressources disponibles, telles que les sites de signalement et les formations proposées par la FFME et ses partenaires. Ce séminaire a été une occasion précieuse pour échanger et partager des bonnes pratiques, et pour renforcer la lutte contre les violences dans le sport.

En conclusion, ce séminaire a été une étape importante dans la sensibilisation et la formation des acteurs du milieu sportif sur la problématique des violences. Il a permis de mettre en lumière les enjeux et les défis liés à cette problématique, et de présenter les ressources et les procédures disponibles pour mieux prévenir et gérer les cas de violence.